

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'État.

◆ Organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

◆ Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs.

Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux.

La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

L'attribution de subventions.

◆ Ressources

- ◆ Un réseau de bénévoles
- ◆ Un soutien financier privé (cotisations, mécénat) et public (État, Région, Département).

◆ Membres Fondateurs

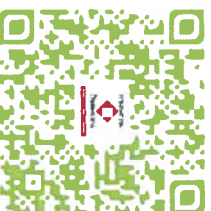
AXA, Bellon S.A (Sodexho-Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération Française du Bâtiment, Fimalac, Fondation Électricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Parcs et Jardins de France, Shell France, Vivendi



Rejoignez-nous !



Fondation du Patrimoine
Délégation Régionale Centre-Ouest
Equatop, 61 rue du Murier
37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
Tél.: 02 47 05 28 67
www.fondation-patrimoine.org



Flasher-moi et retrouvez toutes les informations sur ce projet et la Fondation du Patrimoine ou directement sur notre site internet. Faites votre don en ligne !



VAL DE FRANCE
Le bon sens a de l'avenir.

Agence de Sours
6, place de Verdun
28 630 SOURS
02 37 25 70 44
www.ca-valdefrance.fr

Réalisation/ Fondation du Patrimoine - Clichés : Mairie de Sours

FONDATION
DU
PATRIMOINE



*Préservons aujourd'hui
l'avenir*



*Restaurants
L'Église Saint-Germain
de Sours (28)*

Bon de souscription

Oui je fais un don pour aider à la restauration de l'Eglise Saint-Germain de Sours (Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du Patrimoine - Eglise Saint-Germain de Sours** ») et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune de Sours ou dans le département d'Eure-et-Loir, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

Mon don est de : euros et je bénéficie d'une déduction d'impôt

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).
- OU de l'impôt sur le revenu à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 000 €) (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôts)

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt)

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre :

de l'Impôt sur le revenu **OU** de l'Impôt sur la Fortune **OU** de l'Impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE :

ADRESSE : CODE POSTAL

VILLE : EM@IL :

Je souhaite que mon don reste anonyme

Faites votre don en ligne depuis notre site internet sécurisé :

www.centre.fondation-patrimoine.org

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du patrimoine
Délégation Régionale Centre-Ouest
61, rue du Murier
37540 Saint-Cyr-sur-Loire

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-dessus.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

La Fondation du Patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune de Sours ou dans le département d'Eure-et-Loir, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.

La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 5% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la Fortune et à 3% du montant des autres dons.



RESTAURONS ENSEMBLE L'EGLISE DE SOURS

PRESENTATION DU PROJET ET NATURE DES TRAVAUX



L'église de SOURS est au centre du village. Donnant l'heure pour certains, elle est pour d'autres, un élément fondamental du culte sous le patronage de Saint Germain et Saint Symphonien. Bâtiment municipal, des concerts y sont organisés.

Le clocher est une des parties les plus anciennes de l'édifice. Forte tour carrée surmontée d'un toit en bâtière et d'un lanterneau, il semble dater du XIIe ou XIIIe siècle comme l'attestent les traces de peinture murales qui subsistent à l'intérieur de la salle intérieure.

Le reste du bâtiment a été reconstruit au début du XIXe siècle. En effet, un évènement naturel dramatique s'est abattu sur le village. Le dimanche 13 juillet 1788, un violent ouragan ravage notre région. La grêle est si forte, qu'elle détruit en cinq minutes les récoltes. A Sours, des moulins à vent sont renversés, des maisons sont endommagées et on déplore morts et blessés. L'église de Sours est au trois-quarts détruite hormis le clocher.

Un élan de solidarité apparaît pour parer au plus pressé et la reconstruction de l'église est envisagée. La première messe sera célébrée dans l'église reconstruite le 1^{er} novembre 1806.

L'édifice terminé mesure 40 m sur 17 m. Les fenêtres ogivales proviennent pour moitié de l'église St Hilaire. Sur les bas-côtés et autour du maître-autel, des vitraux offerts généreusement ont été réalisés par les ateliers Lorin ou Campin. La cuve baptismale est du XIIe siècle, sans doute transformée ultérieurement. Elle se compose d'un chapiteau de colonne renversé, d'une cuve à pans avec écussons et emblèmes aratoires (coudre, soc, etc.)

Au maître-autel, on peut admirer le tableau de Saint Germain, un des patrons de l'église, réalisé par les soins de l'abbé Lainé en 1852. Les deux cloches de 1653 ont été fondues à la révolution. La nouvelle cloche a été installée en 1802, et prénommée Pierre-Marie. L'horloge date de 1876 et son installation a fragilisé le haut du clocher.

Mais en 2014, un examen minutieux révèle des fragilités dans ce bel édifice. Il montre que des désordres sont apparus dans le clocher. De nombreuses pierres de taille sur les redents des pignons, corniches et bandeaux sont descellées ou cassées. Certains corbeaux sont à remplacer. De nombreux moellons des parements en façade manquent de mortier. Les poutres de renfort de la charpente sont de trop faible section et ne permettent pas de reprise efficace des descentes de charges.

La commune de Sours recherche des aides diverses pour réparer l'édifice et parmi ces aides nous comptons sur votre implication dans ce travail de sauvegarde en mettant en place une souscription. Nous sommes persuadés que nous serons à la hauteur de vos aînés de 1803 qui ont permis de maintenir à Sours un édifice comptant dans notre patrimoine.



FONDATION



Suivez la Délégation Centre de la Fondation du Patrimoine sur Facebook !
Rejoignez la communauté des fans sur la page officielle Fondation du Patrimoine Centre

Cliquez sur « J'aime » !